Ce plan ne vaut pas "PLAN à l'ACTE"

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT				
surface d'emprise au sol [m²]	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.
type de toiture		max.	min.	max.

surface du lot / de l'îlot [ares]
surface constructible brute [m²]
type et nombre de logements
nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions
hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP 20,41 a
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions:

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamlial
- x-c x logements de type collectif

Forme de toiture:

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degrés d'inclinaison
- orientation du faîte

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal 0,76 a

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% | y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- (100%) pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espaces vert privé
- EVP espaces vert public
- ADJ aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projeté / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage pour piétons
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications supplémentaires:

- x recul de la construction
- zone de transition à céder à la commune: concept d'aménagement - matériaux, etc... à définir dans le projet d'exécution et dans la convention
- x côte à titre indicatif
- regard de visite
- CP car-port
- construction à démolir
- aire d'enlèvement des poubelles

PLAN DES PRESCRIPTIONS - MODIFIÉ 10.04.2014 SUITE AVIS.DWG - 22.04.2014 - A3 - Echelle 1:500

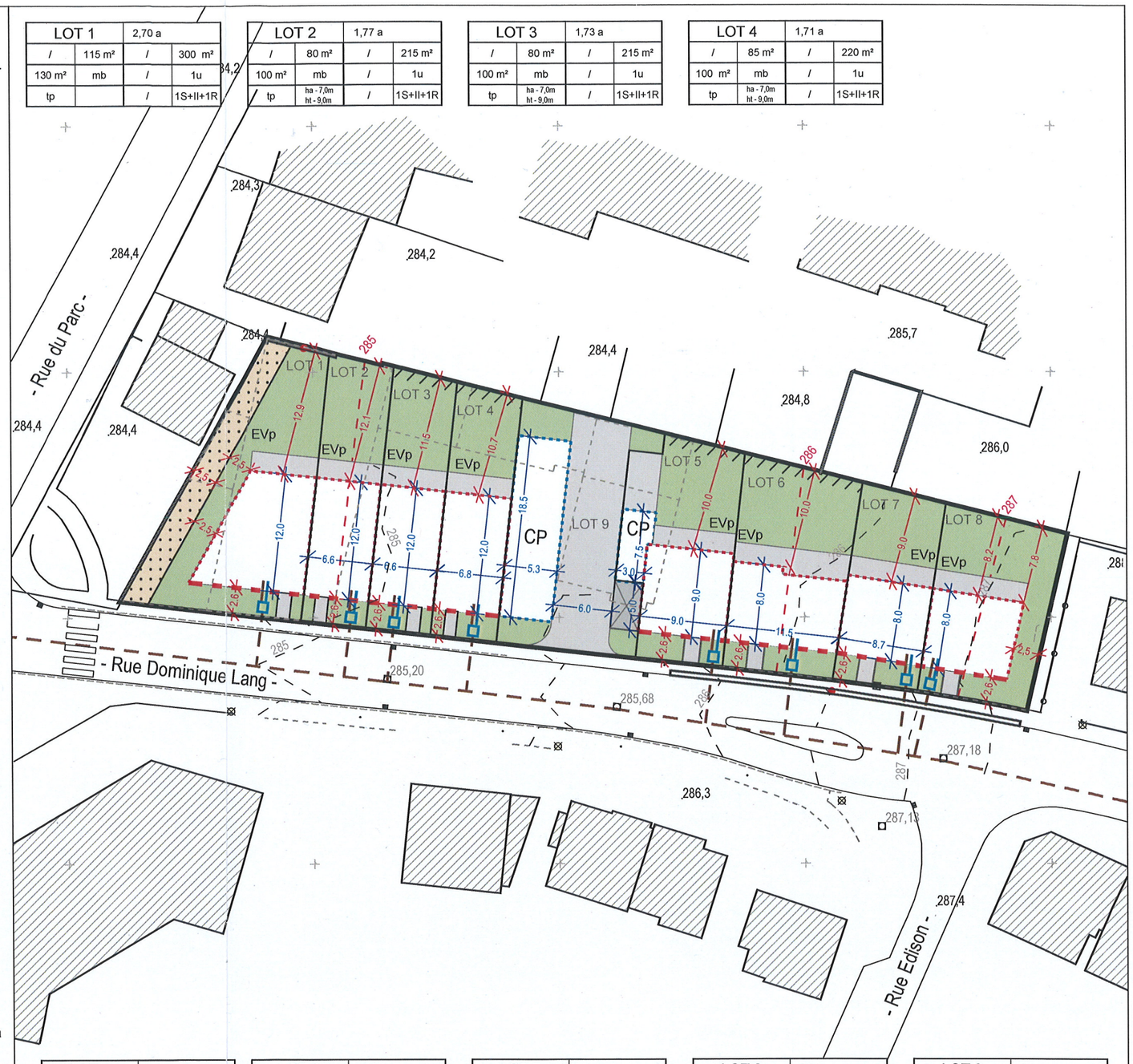

LOT 5	2,35 a		
/	105 m²	/	215 m²
145 m²	mb	/	1u
tp	ha - 7,0m ht - 9,0m	/	1S+II+1R

LOT 6	2,46 a		
/	90 m²	/	240 m²
125 m²	mb	/	1u
tp	ha - 7,0m ht - 9,0m	/	1S+II+1R

LOT 7	1,70 a		
/	70 m²	/	190 m²
95 m²	mb	/	1u
tp	ha - 7,0m ht - 9,0m	/	1S+II+1R

LOT 8	2,21 a		
/	75 m²	/	200 m²
100 m²	mb	/	1u
tp	ha - 7,0m ht - 9,0m	/	1S+II+1R

LOT 9	3,02 a		
/	/	/	/
260 m²	/	/	/
/	/	/	/

Référence: 16912/60c
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 29.07.2014
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

Fond de plan: Levé topographique 21.11.2011
BEST-TOPO Sàrl L-2513 Sennigerberg

Construction d'un ensemble de
- 9 maisons unifamiliales
Rue Domique Lang à Dudelange

- Maître d'Ouvrage :
CONSORTS WEIRICH
139, avenue de la Liberté L-4602 Niedercorn
- Architecte :
@ deux, sa bureau d'architecture
Fabrice COLIN, Architecte DPLG
2, rue de la Source L-5470 WELLENSTEIN
Tel. 52 54 12
Fax. 26 66 03 68
Email : adeux@pt.lu

PLAN D' AMENAGEMENT PARTICULIER

Plan des prescriptions

INDICE	DATE	MODIFICATION

Date: 18.04.2013
Echelle: 1/500
modifié 10.04.2014

PAP